

Commune de Pierrefonds

Conseil Municipal du 13 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 13 octobre à 20H30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 7 octobre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

Présents : Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Jacqueline HEURTAULT, Monsieur Laurent LAMAND, Madame Françoise SANTUNE, Monsieur Guy FRIEDRICH, Madame Marie-Alice DEBUISSE, Monsieur Yves GAUTHIER, Monsieur Damien BARATTE, Madame Aurélie LAMBRE, Monsieur Ronan TANGUY, Monsieur Jean-Marc GOSSOT, Madame Emmanuelle DANAN.

Pouvoirs :

- Madame Florence DEMOUY à Madame Michèle BOURBIER
- Madame Françoise SMESSAERT à Madame Jacqueline HEURTAULT

Absents :

- Madame Dolorès HUDO
- Madame Isabelle SIGAUD
- Monsieur Antonio MENDES

Secrétaire : Monsieur Michel LEBLANC

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 27 septembre 2016 et demande s'il y a des observations.

Monsieur GOSSOT demande pourquoi il n'était pas précisé « excusé » à côté de la mention de son absence.

Madame le maire lui répond qu'il s'agissait de ne pas faire de différenciation entre les excusés et les non excusés.

Madame BOURBIER fait tourner le registre pour signatures et demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif.

Vote : Pour à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Panneaux peints classés Monument Historique conservés à l'église de Pierrefonds

- Accord à donner pour le prêt des panneaux au musée de Picardie dans le cadre de l'exposition « Heures Italiennes »
- Sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental et de la DRAC pour la restauration des panneaux peints
- Autorisation à donner à Madame le maire pour la signature du devis relatif à la restauration

2. Travaux d'urgence sur la toiture de l'église

- Report du projet

3. Transfert de compétence au Département en matière de transport sur le territoire de la commune

- Accord de principe

4. Programme de déploiement d' « Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » sur le territoire du Syndicat d'Energie de l'Oise

- Avis à donner sur le transfert de compétence
-

1. Panneaux peints classés Monument Historique conservés à l'église de Pierrefonds

- Accord à donner pour le prêt des panneaux au musée de Picardie dans le cadre de l'exposition « Heures Italiennes »
- Sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental et de la DRAC pour la restauration des panneaux peints
- Autorisation à donner à Madame le maire pour la signature du devis relatif à la restauration

Le prêt des trois panneaux peints italiens, classés Monument Historique et conservés dans l'église de Pierrefonds, a été sollicité par le musée de Picardie à Amiens, pour figurer dans l'exposition « Heures Italiennes ».

Par ailleurs, pour permettre l'exposition de ces œuvres dans les meilleures conditions, une restauration réalisée par une restauratrice qualifiée musées et monuments historiques, est nécessaire.

Un devis a été réalisé par Madame Florence ADAM, restauratrice, pour un montant de 2800 € HT.

Pour permettre la concrétisation de ce projet d'un montant de 2800 € HT, il est possible de solliciter auprès de la DRAC et du Conseil Départemental l'inscription de l'opération relative à la restauration des panneaux peints italiens sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention de la DRAC : 50 %	1 400 €
Subvention du Conseil Départemental : 25 %	700 €
Financement complémentaire de la Commune : 25%	700 €
TOTAL H.T.	2 800 €

Madame le maire précise que ce prêt se fait en accord avec la paroisse.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Autoriser le prêt des panneaux peints italiens au musée de Picardie dans le cadre de l'exposition « Heures Italiennes »
- Adopter l'opération,
- Solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental au meilleur taux,
- Prendre note du montant de l'offre de Madame Florence ADAM pour la restauration des œuvres soit 2800 € HT,
- L'autoriser à signer le devis correspondant et les documents afférents à l'opération.

Vote : Pour à l'unanimité

2. Travaux d'urgence sur la toiture de l'église

- Report du projet**

Compte tenu du programme de réhabilitation complète de l'église de Pierrefonds et après avis du maître d'œuvre, il est proposé d'englober ces travaux dans l'opération de réhabilitation de l'église étant donné que la toiture fera l'objet de la première phase.

Il y a donc lieu de retirer les délibérations 2016-38 et 2016-39 relatives à la sollicitation de subventions et à la signature du marché pour les travaux d'urgence sur la toiture de l'église.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour

- Englober ces travaux dans l'opération de réhabilitation de l'église**
- Retirer les délibérations 2016-38 et 2016-39 relatives aux travaux d'urgence sur la toiture de l'église**

Vote : Pour à l'unanimité

3. Transfert de compétence au Département en matière de transport sur le territoire de la commune

- Accord de principe**

En application de la loi d'orientation des transports intérieurs dite LOTI du 30 décembre 1982, le Département de l'Oise assure la responsabilité des transports interurbains de voyageurs y compris l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires.

La loi NOTRE du 7 août 2015 opère le transfert à la région de l'ensemble des compétences départementales en matière d'organisation des services de transport routier non urbains et des services de transport scolaire.

Ces transferts seront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les services non urbains et du 1^{er} septembre 2017 pour les services scolaires.

Parallèlement, la notion de périmètre de transport urbain est supprimée et les communes deviennent les autorités organisatrices de la mobilité sur leur ressort territorial.

Ce qui signifie que la commune sur son territoire (village et hameau) et la région sur le sien (si le circuit comporte plusieurs communes) deviennent autorités organisatrices du transport.

Pour ne rien changer au fonctionnement actuel et que la commune continue à bénéficier des services du Département pour l'organisation du transport des élèves du Hameau de Palesne au groupe scolaire, il y a lieu de donner un accord de principe au transfert de compétence au Département en matière de transport sur le territoire de la commune. Transfert qui sera matérialisé en temps utiles par une convention.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour donner un accord de principe au transfert de compétence au Département en matière de transport scolaire sur le territoire de la commune ?

Vote : Pour à l'unanimité

4. Programme de déploiement d' « Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » sur le territoire du Syndicat d'Energie de l'Oise

- **Avis à donner sur le transfert de compétence**

La commune a été sollicitée par le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) pour l'implantation d'une borne de recharge de véhicules électriques et hybrides.

Le coût d'investissement est financé à 50% par l'ADEME et 25% par le Conseil Départemental. Le solde à charge est financé par le SE60 sur ses fonds propres. Aucune participation financière n'est demandée aux communes ou communautés.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif seront assurés par le SE60.

Cependant, les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € TTC par an et par borne, seraient à financer par la commune.

Les communes sur lesquelles il est projeté l'implantation de bornes doivent délibérer sur le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SE60.

Madame le maire propose aux membres du conseil de ne pas accepter l'implantation de cette borne sur la commune au vu notamment des coûts de fonctionnement générés et donc de voter contre le transfert de compétence.

Approuvez-vous le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques» au Syndicat d'Energie de l'Oise pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ?

Vote :

- **Contre : 14**
- **Abstentions : 2, Monsieur GOSSOT, Madame DANAN**

La séance est levée à 21h20.